

**Délibération portant
Modification des modalités de contrôle des connaissances et des compétences**

**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU CONSEIL ACADEMIQUE
Réunion du 21 Octobre 2022**

Vu l'article L712-6-1 du code de l'éducation.

Article 1 :

La Commission approuve les nouvelles modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'UFR des Sciences (régularisation de présentation) pour la période d'accréditation 2022-2027.

Résultat du vote : Unanimité.

Fait à Caen, le 21/10/2022

Le Président du conseil académique,


Lamri ADOU.

PJ : annexe relative aux MCC

Affichée devant la DEVE (bâtiment A - campus 1) le :

Composante 13 UFR des Sciences
 Type de diplôme Master
 Mention de diplôme MAMATH Mathématiques
 Version d'étape MAT2M1_202 M1 Mathématiques P. Grad/School MINMACS · Math et Sc de l'information en Normandie

Liste : O = obligatoire / X = à choix / F = facultative
 Crédits ECTS : crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant
 Nature : préciser écrit / oral / pratique / assiduité ou combinaison de ces natures, à l'exclusion de tout autre terme
 Part CC ou CT : préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif
 NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session.
 Coefficient : coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

Régulier : oui / non ?

Régime spécial : oui / non ?

Erasmus : oui / non ?

Enseignement à distance : oui / non ?

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteuse	Le cas échéant, ÉQUIVALENCE UE AOF et EC AOF si porteur de crédits	Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Évaluation continue intégrale Nombre d'épreuves envisagé (3 minimum, sauf dérogation pour EC de 20h ou moins : 2 minimum) Mode de calcul de la moyenne (voir l'onglet précision) Préciser mode (1), (2), (3) ou (4)	SESSION 1					SESSION 2			Coefficient	Remarques éventuelles	
										Contrôle continu		Contrôle terminal			Contrôle terminal					
									Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagé (2 minimum)	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT			
SMIMATS1	SMIMAT1A			Humanités 1	4															1
SMIMATS1	SMIMAT1A	O	SIMAT1A1	Anglais	2			écrit+oral	2	mode 4										1
SMIMATS1	SMIMAT1A	O	SIMAT1A2	Communication	1			assiduité		validation										
SMIMATS1	SMIMAT1A	O	SIMAT1A3	Préprofessionnalisation	1			assiduité		validation										
SMIMATS1	SMIMAT1B			Majeure 1	4					écrit	2	100%			écrit				100%	1
SMIMATS1	SMIMAT1C			Majeure 2	4					écrit	2	100%			écrit				100%	1
SMIMATS1	SMIMAT1D			Majeure 3	4					écrit	2	100%			écrit				100%	1
SMIMATS1	SMIMAT1E			Majeure 4	4					écrit	2	100%			écrit				100%	1
SMIMATS1	SMIMAT1F			Majeure 5	4					écrit	2	100%			écrit				100%	1
SMIMATS1	SMIMAT1G			Mineure 1	3					écrit	2	100%								0,75
SMIMATS1	SMIMAT1H			Mineure 2	3								écrit		100%	écrit			100%	0,75
SMIMATS2	SMIMAT2A			Humanités 2	3															1
SMIMATS2	SMIMAT2A	O	SIMAT2A1	Anglais	1			écrit+oral	2	mode 4										1
SMIMATS2	SMIMAT2A	O	SIMAT2A2	Communication	1			assiduité		validation										
SMIMATS2	SMIMAT2A	O	SIMAT2A3	Préprofessionnalisation	1			assiduité		validation										
SMIMATS2	SMIMAT2B			Research embedding	4			assiduité+pratique		validation										1
SMIMATS2	SMIMAT2C			Majeure 1	4					écrit	2	100%			écrit				100%	1
SMIMATS2	SMIMAT2D			Majeure 2	4					écrit	2	100%			écrit				100%	1
SMIMATS2	SMIMAT2E			Majeure 3	4					écrit	2	100%			écrit				100%	1
SMIMATS2	SMIMAT2F			Majeure 4	4					écrit	2	100%			écrit				100%	1
SMIMATS2	SMIMAT2G			Majeure 5	4					écrit	2	100%			écrit				100%	1
SMIMATS2	SMIMAT2H			Mineure 1	3							écrit		100%	écrit				100%	0,75

A PRECISER

règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
règles de prise en compte des absences aux épreuves
éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance
autres remarques

Le nombre d'épreuves tel qu'indiqué dans le tableau est le minimum auquel l'équipe pédagogique s'engage, mais l'enseignant responsable de l'UE ou l'EC peut prendre la liberté pédagogique d'organiser plus d'épreuves.

Le mode de calcul de la note (moyenne pondérée ou autre) sera précisé, ainsi que le nombre et les autres modes d'évaluation, en début de semestre dans le mois suivant le début de l'enseignement.

pas de conservation de notes de TP.
pas de compensation entre semestres.
pas de compensation du stage 'research embedding' pour l'année.

si absence justifiée à une ou des épreuves, une épreuve de substitution sera proposée.

EN LICENCE

Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

4 CAS POSSIBLES :

Hors ECI

	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

D/ **ECI*** Evaluation continue intégrale

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves
- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre
Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :

-	Exemple sur 3 notes :	N1-N2 et N3 représente la seconde chance
(1)	$(N1+N2)/2$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	$(N1+N2+N3)/3$	
(2)	$(N1+N2+N3)/3$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	N3	
(3)	N1;N2;N3	Meilleures des 2 notes / 3
(4)	Autre formule à préciser	Soumis à validation de la CFVU

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)

Composante
Type de diplôme
Mention de diplôme
Version d'étape

131
Licence
GLTERRE
TERRL1_201

UFR des Sciences, antenne du Campus 1
Sciences de la Terre
Licence 1 Sciences de la Terre

Régulier : oui / non ?
Régime spécial : oui / non ?
Erasmus : oui / non ?
Enseignement à l'étranger : oui / non ?

Liste : O = obligatoire / X = à choix / F = facultative
Crédits ECTS : crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant
Nature : préciser écrit / oral / pratique / assiduité ou combinaison de ces natures, à l'exclusion de tout autre terme
Part CC ou CT : préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif
NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session.
Coefficient : coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

Semestre	Parcours	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteuse	Le cas échéant, ÉQUIVALENCE UE AOF et EC AOF si porteur de crédits	Évaluation continue intégrale			SESSION 1				SESSION 2			Coefficient	Remarques éventuelles
									Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagées (3 minimum, sauf dérogation pour EC de 20h ou moins : 2 minimum)	Mode de calcul de la moyenne (voir l'onglet "Précision") Préciser mode (1), (2), (3) ou (4)	Contrôle continu		Contrôle terminal		Contrôle terminal				
												Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagées (2 minimum)	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Nature (écrit / oral / pratique)		
SEMESTRE 1																				
SCPESS1	SCPP11 (parcours A)				Parcours SEJPS															
SCPESS1	SCPP11 (parcours A)	SCPP11A			SEJPS 1	6														
SCPESS1	SCPP11 (parcours A)	SCPP11A	O	SCPP11A1	Economie, sociologie et histoire du monde contemporain 1	6	CPESL1_201		écrit	3	4									
SCPESS1	SCPP11 (parcours A)	SCPP11B			SEJPS 2	6														
SCPESS1	SCPP11 (parcours A)	SCPP11B	O	SCPP11B1	Sciences politiques 1	3	CPESL1_201		écrit	2	4									
SCPESS1	SCPP11 (parcours A)	SCPP11B	O	SCPP11B2	Sociologie 1	3	CPESL1_201		écrit	2	4									
SCPESS1	SCPP12 (parcours B)				Parcours Sciences															
SCPESS1	SCPP12 (parcours B)	SCPP12A			Sciences 1	6														
SCPESS1	SCPP12 (parcours B)	SCPP12A	O	SCPP12A1	Chimie (atomistique)	2	CPESL1_201		écrit	2	4									
SCPESS1	SCPP12 (parcours B)	SCPP12A	O	SCPP12A2	Physique 1	2			écrit	2	4									
SCPESS1	SCPP12 (parcours B)	SCPP12A	O	SCPP12A3	Chimie 2 (organique)	2			écrit	2	4									
SCPESS1	SCPP12 (parcours B)	SCPP12B			Sciences 2	6														
SCPESS1	SCPP12 (parcours B)	SCPP12B	O	SCPP12B1	Sciences du vivant	3			écrit	2	4									
SCPESS1	SCPP12 (parcours B)	SCPP12B	O	SCPP12B2	Biologie cellulaire	3			écrit	2	4									
SCPESS1	SCPTC1				Tronc commun															
SCPESS1	SCPTC1	SCPTC1A			TC 1 Scientifique 1	6														
SCPESS1	SCPTC1	SCPTC1A	O	SCPTC1A1	Mathématiques	3			écrit	2	4									
SCPESS1	SCPTC1	SCPTC1A	O	SCPTC1A2	Informatique	3			écrit	2	4									
SCPESS1	SCPTC1	SCPTC1B			TC 2 Littéraire 1	6														
SCPESS1	SCPTC1	SCPTC1B	O	SCPTC1B1	Français et Philosophie	3			écrit	2	4									
SCPESS1	SCPTC1	SCPTC1B	O	SCPTC1B2	LV1, LV2	3			écrit	2	4									
SCPESS1	SCPTC1	SCPTC1C			TC3 Sciences et société	6														
SCPESS1	SCPTC1	SCPTC1C	O	SCPTC1C1	Economie 1	2			écrit	2	4									
SCPESS1	SCPTC1	SCPTC1C	O	SCPTC1C2	Introduction au monde du vivant	2			écrit	2	4									
SCPESS1	SCPTC1	SCPTC1C	O	SCPTC1C3	Histoire des sciences sociales	2			écrit	2	4									
SEMESTRE 2																				

A PRECISER

règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)

règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)

règles de prise en compte des absences aux épreuves

éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)

En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance

autres remarques

EN LICENCE

Pas de note éliminatoire

Une moyenne aux semestres attendue

pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue

Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

4 CAS POSSIBLES :

Hors ECI

	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

D/ **ECI*** Evaluation continue intégrale

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier

d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves

- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre

Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :

-	Exemple sur 3 notes :	N1-N2 et N3 représente la seconde chance
(1)	$(N1+N2)/2$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	$(N1+N2+N3)/3$	
(2)	$(N1+N2+N3)/3$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	N3	
(3)	N1;N2;N3	Meilleures des 2 notes / 3
(4)	Autre formule à préciser	Soumis à validation de la CFVU

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)